

VOUS & NOUS



LE BILLET

PAR GILLES DEBERNARDI

François Fillon,
le "panier percé"

Chez Bourdin l'impertinent, François Fillon concède une intéressante faiblesse. Contrairement à 35 % des Français, la plupart moins fortunés que lui, il ne parvient pas à « mettre de l'argent de côté ». On le croyait fourmi, et le voici cigale. Derrière ses faux airs de prospérité, le Sarthois connaît des fins de mois difficiles. Toujours ric-rac, et pas un rond à gauche. Il raserait presque les murs pour ne pas croiser le banquier de Sablé.

Financièrement parlant, sa carrière n'a pourtant connu aucun trou d'air. Élu plus jeune député du Pays en 1981, il a occupé cinq ministères différents avant de trôner à Matignon pendant cinq ans. En dépit de ses mandats à répétition, agrémentés des bénéfices de sa société de conseil, le candidat LR échoue à épargner le moindre centime. Pire encore. Malgré 23 000 euros de revenus mensuels, il doit faire appel à la générosité familiale. L'imprévoyant notable a ainsi emprunté 30 000 euros à sa fille Marie pour payer ses impôts. Une question se pose, que ne sous-tend aucun complot. On se demande comment ce personnage présumé austère, se posant en contre-exemple du bling-bling à la Sarkozy, a pu autant dépenser. Ses frais de costume, volontiers pris en charge par un ami, ne sauraient expliquer l'affaire. L'entretien du manoir, peut-être, une passion immodérée pour les voitures de sport... Allez, pas d'acharnement, son train de vie ne regarde personne. Pourvu que M. Fillon respecte la loi. Et pourvu qu'il n'aille pas exiger des autres, demain, une discipline à lui-même étrangère. Un "panier percé" venant brutalement taxer les petites gens pour combler la dette publique ? Que ceci, au moins, nous soit épargné.

le dauphiné

@ LA QUESTION DU JOUR

Présidentielle : allez-vous regarder le débat de ce mardi soir jusqu'au bout ?

@ LA RÉPONSE À LA QUESTION D'HIER :

Présidentielle : l'abstention sera-t-elle plus forte qu'en 2012 ?

Oui 75 % Non 25 %

Résultats de la consultation effectuée sur le site du Dauphiné Libéré (10 328 votes). Chaque jour, une question vous est posée dans cet espace. Vous êtes invités à y répondre sur le site du Dauphiné Libéré : ledauphine.com rubrique "La question du jour".

@ À VOIR, À LIRE SUR LE WEB



Un portrait de Mao par Andy Warhol vendu 12,7 millions de dollars aux enchères

à voir, à lire sur le site du Dauphiné Libéré : ledauphine.com

SUIVEZ LES ÉLECTIONS 2017

Votre journal
à 0,80 €
au lieu de 1 €



abonnement de 6 mois minimum

ABONNEMENT 7 JOURS / 7

Par prélèvement, les 6 premiers mois, votre journal à 0,80 € au lieu de 1 €, le dimanche 1,20 € au lieu de 1,50 €. Par suite un maximum mensuel de 33,50 € pour 26 exemplaires semaine à 1 € et 5 dimanches à 1,50 €.

6 mois au comptant : 156 € au lieu de 195 € soit 156 exemplaires semaine et 26 dimanches.

ABONNEMENT 6 JOURS / 7

Par prélèvement, les 6 premiers mois, votre journal à 0,80 € au lieu de 1 €. Par la suite un maximum mensuel de 27 €, pour 27 exemplaires semaine à 1 €.

6 mois au comptant : 124,80 € au lieu de 156 € soit 156 exemplaires.

Pour vous abonner, appeler le

0 800 88 70 01

Service & appel gratuits

ou retourner après avoir complété le bulletin ci-dessous à :
Le Dauphiné Libéré, service abonnements - 38913 Veurey Cedex
- Accompagné de votre chèque à l'ordre du Dauphiné Libéré pour un règlement au comptant.
- Accompagné du mandat SEPA et de votre RIB pour un règlement par prélèvement.

Indiquez vos coordonnées

Nom Prénom
Adresse
C.P. Ville
Tél. Mail

Mandat de prélèvement SEPA : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Le Dauphiné Libéré à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Le Dauphiné Libéré. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier SEPA : FR9822393812 Créancier : Le Dauphiné Libéré
Adresse : 650, route de Valence Code postal : 38913 Ville : Veurey Cedex Pays : France

Référence unique du mandat

Débiteur : Votre nom :
Votre Adresse :
Code postal : Ville : Pays :

IBAN : Paiement : Récurrent/Répétitif Ponctuel
BIC :
A : Le :
Signature :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Veuillez compléter tous les champs du mandat.

VOTRE RÉGION |

LA GRAVE | Le refuge du Pic du Mas ouvrira ses portes dans le courant de l'été

Père et fils réalisent leur rêve : ouvrir un refuge

Un ancien chalet d'alpage en ruine, un site exceptionnel en zone Natura 2000, un projet de développement de la randonnée en zone périphérique du parc des Écrins, une passion pour la montagne ; autant d'éléments qui ont incité Denis et Victor Lavenant à réaliser leur rêve de longue date en créant le refuge du Pic du Mas de La Grave. Ce projet dont le permis a été déposé en juillet 2015 ouvrira ses portes en août.

Le projet : reconstruire sur les ruines d'un ancien chalet d'alpage (utilisé jusqu'à la fin des années soixante) un refuge de 31 places de 200 m² pour offrir un hébergement aux randonneurs en été et en hiver.

Ce refuge sera également équipé d'une salle de réunion permettant l'organisation de stages ou séminaires. Ce projet a pu se réaliser grâce à la commune de La Grave qui met à disposition le terrain sur lequel sont situés les "ruines de Polyte" à rénover ainsi que trois hectares pour l'accueil des randonneurs équestres : une mise à disposition sous forme de bail emphytéotique d'une durée de 70 ans.

Les porteurs du projet, Denis et Victor Lavenant sont tous les deux passion-



Les porteurs du projet, Victor et Denis Lavenant, tous les deux passionnés de montagne.

nés de montagne. Victor Lavenant, 25 ans est ingénieur agronome et professeur de sciences naturelles et Denis Lavenant, 61 ans est consultant ancien directeur des ressources humaines et ancien gardien de refuge.

■ Les objectifs du projet

Les objectifs du projet sont divers. Premièrement, of-

frire un point de départ pour l'ascension du Pic du Mas de La Grave, un des plus beaux belvédères des Alpes, mais aussi un hébergement en montagne pour les randonneurs du GR54.

Ce refuge, ce sera un lieu d'échange pour les bergers et agriculteurs du secteur. Cela permettra aussi de donner une possibilité de gîte pour les ran-

donneurs équestres. Comme tous les refuges, il sera possible d'accueillir les amateurs de montagne et de grandes traversées, ainsi que des stages de pleine nature en collaboration avec guides et accompagnateurs ou encore des classes "rousses" pour les collèges et lycées. Enfin, il permettra d'offrir un hébergement d'hiver pour les randonneurs en ra-

L'INFO EN +

OUVERTURE, BUDGET...

Le refuge du Pic du Mas de La Grave ouvrira ses portes en août.

Le budget total du projet est estimé à 640 000 euros comprenant le bail, le gros œuvre, l'aménagement du bâtiment en refuge, l'alimentation énergétique autonome et le traitement des effluents et l'équipement en matériel. Dans l'espoir d'obtenir le label "Esprit Parc National" promu par les parcs nationaux français, le projet a reçu le soutien du Parc des Écrins à hauteur de 9 000 euros, une aide de 70 000 euros au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) par la signature de la convention interrégionale du massif des Alpes (Cima) et une aide de 88 500 euros de la Région Paca.

quette et ski de randonnée et faire connaître le patrimoine culturel, agricole et naturel de la zone.

La réalisation du projet a été faite par des entreprises locales exclusivement.

Cécile DABOURDY



Un ancien chalet d'alpage en ruine, un site exceptionnel en zone Natura 2000, autant d'éléments qui ont incité Denis et Victor Lavenant à réaliser leur rêve de longue date en créant le refuge du Pic du Mas de La Grave. Photos Le D.L.C.D.



MONTGENÈVRE | Sa tête a percuté un rocher

Un skieur briançonnais de 46 ans
décède après sa chute hors-piste

L'alerte a été donnée hier peu avant 13 heures, mais le skieur n'a pu être sauvé. Le Peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) de Briançon est intervenu dans le domaine hors-piste de Montgenèvre, dans le sec-

teur des Gondrans, à proximité du téléski de la Crête. Selon les premiers éléments, Loïc Charton, un habitant de Briançon âgé de 46 ans, a fait une chute, seul, en hors-piste et a percuté un rocher avec la tête. Cet employé des remon-

tés mécaniques avait profité de sa pause-déjeuner pour aller skier. Les secouristes n'ont pu que constater son décès sur place.

En l'absence d'infraction, l'enquête a été classée sans suite.

PEYRUIS | Un couple interpellé par les douanes

Ils se font prendre avec une
bouteille pleine d'herbe de cannabis

Ce lundi, la brigade des douanes de Gap, en contrôle au péage de Peyruis, a ciblé un véhicule espagnol ayant à son bord un jeune couple.

Le flair du chien Jak

Le passage du chien anti-stupéfiants Jak a permis aux agents des douanes de découvrir dans le compartiment moteur une savonnette de cent grammes de résine de cannabis et une bouteille contenant vingt grammes d'herbe de cannabis.

Les deux automobilistes ont fait l'objet d'une transaction douanière.



Une savonnette de résine et une bouteille contenant de l'herbe étaient dissimulées dans le compartiment moteur.

FAITS DIVERS EXPRESS

LES ORRES

La skieuse s'entaille avec ses skis

→ Hier, le Peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) de Briançon est intervenu aux Orres peu avant midi. Sur la piste "Edelweiss", une Polonaise de 26 ans, évoluant à skis, a chuté. Elle s'est entaillée avec la carre, à la jambe et à la fesse. Elle a été évacuée au centre hospitalier de Briançon.

LA GRAVE

Un Allemand se tord le genou

→ Les secouristes du PGHM ont pris en charge, vers 13 h 30, un skieur allemand de 34 ans qui skiait dans le secteur du refuge Chancel, à la Grave. Souffrant d'une entorse du genou, il a été hélicoptéré à l'hôpital de Briançon.

LA SAULCE

À 180 km/h sur l'autoroute
avec un permis probatoire

→ Vendredi après-midi sur l'A51 à hauteur de la Saulce, le peloton motorisé de gendarmerie de Peyruis a contrôlé un jeune conducteur titulaire du permis probatoire qui circulait à 180 km/h au lieu des 110 réglementaires. Son véhicule a été immobilisé et le conducteur s'est vu retirer le permis aussitôt.

CROTS

Il conduisait 57 km/h
au-dessus de la limitation

→ Dimanche après-midi, vers 16 h 40, un conducteur des Bouches-du-Rhône a été intercepté sur la RN 94, à Crots, par la brigade motorisée de Guillestre. Il roulait à 147 km/h au lieu des 90 autorisés. Âgé de 48 ans, cet automobiliste s'est vu retirer immédiatement son permis de conduire.

FOREST-SAINT-JULIEN

Une voiture et un bus se percutent

→ Un bus et une voiture sont entrés en collision hier vers 18h25 au lieu-dit Les Sagnes, commune de Forest-Saint-Julien. Fort heureusement, le car ne transportait pas de passagers. Les conducteurs des deux véhicules ont été légèrement blessés et transportés à l'hôpital de Gap par les pompiers.